

CONVENTION DE FORMATION

Il a été convenu **entre C.G. CONSEIL S.A.R.L.**, organisme de formation et de conseil, déclaré le 8 Septembre 1993, sous le numéro 23 27 00652 27 auprès du Préfet de la Région Haute-Normandie, et domicilié à Val de Reuil Cedex (27106), Hôtel d'entreprises - Parc des Saules - CS 70603, représenté par David GERAULT, d'une part,

Et la **Société LIP INTERIM**, située à Louviers (27400) 11 rue du Maréchal Foch, représentée par Madame Séverine CRETEAU, d'autre part,

D'effectuer le stage :

Formation AIPR (Opérateurs)

Contenu

Programme :

- Etude de la réforme
- Etude de l'organisation d'un chantier
- Etude des 178 questions par catégorie (concepteur, encadrant, opérateur) mises à disposition par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Passage de l'examen AIPR

Examen :

- A l'issue de la formation, le formateur met à la disposition de chaque candidat un terminal informatique individuel donnant accès à la plateforme QCM du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM)

Organisation

Lieu :	Dans nos locaux de Val de Reuil
Durée :	1 journée (7 heures)
Dates :	le 30 septembre 2026
Horaires :	08 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
Participant(s) :	1 personne (Dorian JULIEN)
Coût :	199 € H.T. par personne
Conditions :	par chèque ou virement à 30 jours

Pour toute annulation demandée 10 jours ouvrés avant le démarrage du stage : 50 % facturés
A partir de 5 jours ouvrés avant le démarrage du stage : 100 % facturés

Tout retard ou absence non signalés, fera l'objet d'un appel téléphonique
de C.G. CONSEIL au signataire de la convention.

Fait à Val de Reuil, le 21 septembre 2026

Pour LIP INTERIM

(Lu et approuvé)

Pour C.G. CONSEIL SARL
Lu et Approuvé
(Lu et approuvé)

C.G. CONSEIL S.A.R.L.
Parc des Saules - CS 70603
27106 VAL DE REUIL CEDEX
Tél. : 02 32 50 50 63 - Fax : 02 32 50 77 33
Siret : 422 706 556 00038